

Guide de la formation clinique De l'Institut de Formation En Soins Infirmiers de Colmar



Référentiel de formation 2009

Année 2026-2027

Année 2027-2028



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



*Institut de Formation en Soins Infirmiers
Hôpitaux Civils de Colmar
39 avenue de la Liberté
68024 COLMAR
03 89 12 43 21*

secifsi.ecoles@ch-colmar.fr



Réf. SEO : T8N7-1-4

Merci !

Je remercie toutes les structures d'accueil, les Directeurs de Soins, les Cadres Supérieurs de Santé, les Cadres de Santé, les Maîtres, Tuteurs de stage et Professionnels de proximité qui accompagnent et forment les étudiants au quotidien.

Je remercie les étudiants pour leur participation à l'amélioration du dispositif de formation clinique et leur implication dans la formation.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique et administrative qui a contribué à l'élaboration de ce guide au service des étudiants et des professionnels de santé.

La Directrice des Soins
Centre de Formation des Professions Paramédicales

SOMMAIRE

1	PREAMBULE DE LA FORMATION CLINIQUE	5
2	L'ALTERNANCE	10
3	LES CRITERES D'UN STAGE QUALIFIANT	12
3.1	LES CRITERES D'UN STAGE QUALIFIANT	13
3.2	L'ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE D'ENCADREMENT	13
3.3	L'ETABLISSEMENT D'UN LIVRET D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT.....	14
3.4	L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE STAGE	14
3.5	L'ADAPTATION AUX ORGANISATIONS DE TRAVAIL EN 12H SUR LE STAGE DU SEMESTRE 6 – 2 ^{EME} PERIODE.....	14
4	L'AFFECTATION EN STAGE	15
4.1	LES CRITERES ET LES MODALITES D'AFFECTATION EN STAGE.....	16
4.2	LE STAGE DE LA SECONDE PERIODE DU SEMESTRE 6.....	18
4.3	INDEMNITES ET FRAIS KILOMETRIQUES	18
5	L'ACQUISITION DES COMPETENCES	20
5.1	DEFINITION DE LA COMPETENCE.....	21
5.2	FINALITE DE L'ACQUISITION DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES	22
5.3	LES OBJECTIFS DE LA FORMATION CLINIQUE.....	23
5.3.1	<i>Les objectifs généraux</i>	<i>23</i>
5.3.2	<i>Les objectifs institutionnels.....</i>	<i>23</i>
6	LES ACTEURS DE LA FORMATION CLINIQUE	25
6.1	L'ETUDIANT.....	26
6.2	L'IFSI.....	27
6.2.1	<i>La Direction de l'IFSI.....</i>	<i>27</i>
6.2.2	<i>Le formateur référent de stage.....</i>	<i>28</i>
6.2.3	<i>Le formateur référent de suivi pédagogique</i>	<i>28</i>
6.2.4	<i>Le coordonnateur de stage GHT11 de la formation clinique.....</i>	<i>29</i>
6.2.5	<i>Le secrétariat</i>	<i>30</i>
6.3	L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	30
6.3.1	<i>Le maître de stage</i>	<i>30</i>
6.3.2	<i>Le tuteur de stage.....</i>	<i>31</i>
6.3.3	<i>Le professionnel de proximité.....</i>	<i>31</i>
6.3.4	<i>Le mentor.....</i>	<i>31</i>
7	L'ANALYSE DE SITUATION ET DES ACTIVITES RENCONTREES	32
7.1	LA FINALITE DE L'ANALYSE DE SITUATION ET D'ACTIVITE RENCONTREE (ASAR)	33
7.2	LES THEMATIQUES PAR SEMESTRE	33
7.3	LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	34
7.4	LES MODALITES PRATIQUES	34
8	LE REGROUPEMENT	37
8.1	LE CADRE REGLEMENTAIRE	38
8.2	LES FINALITES	38
8.3	LES OBJECTIFS.....	39
8.4	LES ROLES DES PARTICIPANTS.....	39
8.4.1	<i>Rôle de l'étudiant.....</i>	<i>39</i>

8.4.2	<i>Rôle du maître de stage</i>	39
8.4.3	<i>Rôle du tuteur</i>	39
8.4.4	<i>Rôle du professionnel de proximité</i>	39
8.4.5	<i>Rôle du formateur</i>	40
8.4.6	<i>Rôle de l'animateur</i>	40
8.5	DEROULEMENT CONSEILLE DE LA SEQUENCE.....	40
8.6	LES MODALITES	41
9	LES TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI	42
10	LA PRISE EN CHARGE D'UN GROUPE DE PATIENTS	45
11	LES TRAVAUX A REALISER EN STAGE PAR LES ETUDIANTS	51
11.1	TRAVAUX REALISES A LA DEMANDE DE L'IFSI.....	52
11.2	AUTRES TRAVAUX	52
12	L'EVALUATION ET LES CONDITIONS D'EVALUATION	54
12.1	L'EVALUATION	55
12.2	LE TUTEUR ET LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE.....	55
12.3	L'AUTO-EVALUATION DE L'ETUDIANT	56
12.4	LES OUTILS A MOBILISER	56
12.5	LES ELEMENTS D'ACQUISITION DE COMPETENCES	56
13	SERVICE SANITAIRE	58
14	LA CERTIFICATION	60
14.1	MODALITES D'ATTRIBUTION DES CREDITS DE SEMESTRE 1 A 5	61
14.2	EN CAS DE NON VALIDATION DE LA 1 ^{ERE} SESSION	61
14.3	MODALITES D'ATTRIBUTION DES CREDITS DU SEMESTRE 6	62
14.4	SITUATIONS PARTICULIERES	62
14.4.1	<i>En cas de redoublement</i>	62
14.4.2	<i>En cas de reprise de formation</i>	62
14.5	OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT	63
15	LES OUTILS	64
16	BIBLIOGRAPHIE	66

1 PREAMBULE DE LA FORMATION CLINIQUE

Selon la Directive Européenne 2005/36/CE : « *l'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier **apprend**, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises* ». ¹

La formation des étudiants en soins infirmiers est fondée sur une approche par compétences. De fait, elle implique la nécessité d'un accompagnement et d'une évaluation par les professionnels de santé. Elle nécessite une auto-évaluation par l'apprenant, qui s'engage dans ses apprentissages et développe une posture réflexive.

« *Les missions d'encadrement des étudiants bénéficient également aux soignants qui s'enrichissent grâce aux échanges avec les étudiants, ces derniers contribuent en outre à l'activité de soins* ». ²

Par leur présence, les étudiants contribuent à la dynamique de veille professionnelle des acteurs de terrain. « *La présence d'étudiants contribue au développement de la qualité des soins à travers l'ouverture de l'équipe d'accueil sur les activités réalisées et les analyses de pratiques effectuées par les étudiants. En participant à la formation, les professionnels s'auto-forment et, leur investissement participe à l'évolution de la profession, au développement des réflexions et de la recherche en soins. L'établissement, la structure ou le lieu d'accueil des stagiaires, en relation avec l'institut de formation partenaire, propose les organisations de stage en cohérence avec le référentiel de formation.* » ³

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

La politique de formation clinique poursuivie vise à favoriser un parcours de formation individualisé pour l'étudiant afin, d'une part de lui permettre d'acquérir les compétences professionnelles attendues et de répondre aux besoins de santé des usagers quel que soit le mode d'exercice, d'autre part de répondre aux besoins des structures sanitaires, médico-sociales et sociales.

L'I.F.S.I. des Hôpitaux Civils de Colmar offre la possibilité aux étudiants de réaliser leurs stages dans les unités de soins des Hôpitaux Civils de Colmar comme dans d'autres établissements sanitaires ou sociaux.

Des conventions de stage tripartites sont signées entre la Directrice des Soins du Centre de Formation des Professions Paramédicales, le Directeur ou le Président de l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Dans le cadre du semestre 6, l'étudiant a la possibilité de réaliser son dernier stage dans d'autres départements en lien avec son projet professionnel.

¹ DIRECTIVE 2005/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, Alinéa 5

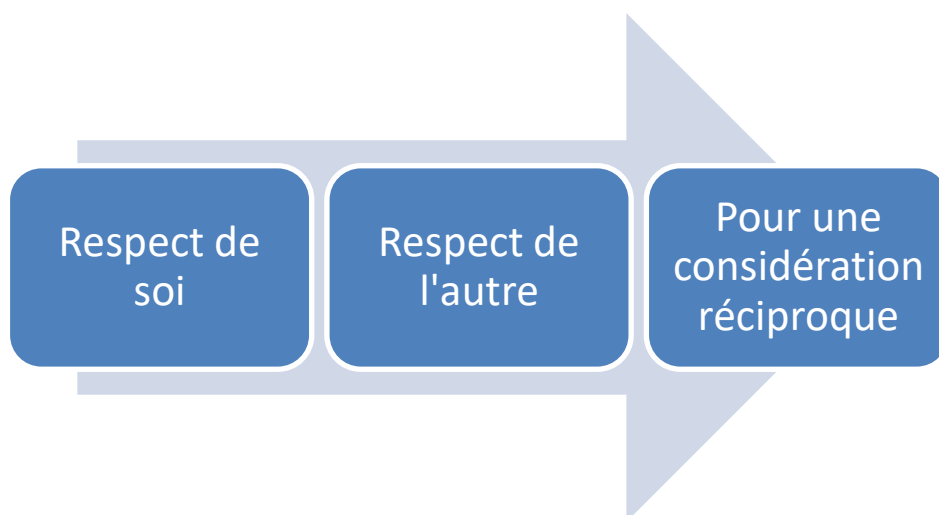
² Instruction n° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relatif aux stages en formation infirmier

³ Ibid

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance entre l'IFSI et les différents lieux de prise en charge de patients, de résidents et d'usagers.

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation, énoncées dans le projet pédagogique de l'IFSI.¹

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir et applicables par les étudiants, les intervenants et les équipes pédagogiques et administratives sont :



◇ **Respect des règles institutionnelles, déontologiques, éthiques**

Le respect se définit comme le sentiment de considération à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose en lui reconnaissant sa valeur.

Il s'agit de ne pas lui porter atteinte.

Le Respect est le fondement de toute relation entre soi-même et les Autres : personne soignée, les étudiants, les équipes administratives et pédagogiques, les intervenants, les partenaires des structures d'accueil, etc.

◇ **Responsabilité professionnelle**

C'est l'obligation ou la nécessité morale de répondre ou de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

La responsabilité professionnelle concerne le respect de la réglementation.

Elle est un devoir à l'égard de tous les acteurs du système de santé.

◇ **Honnêteté**

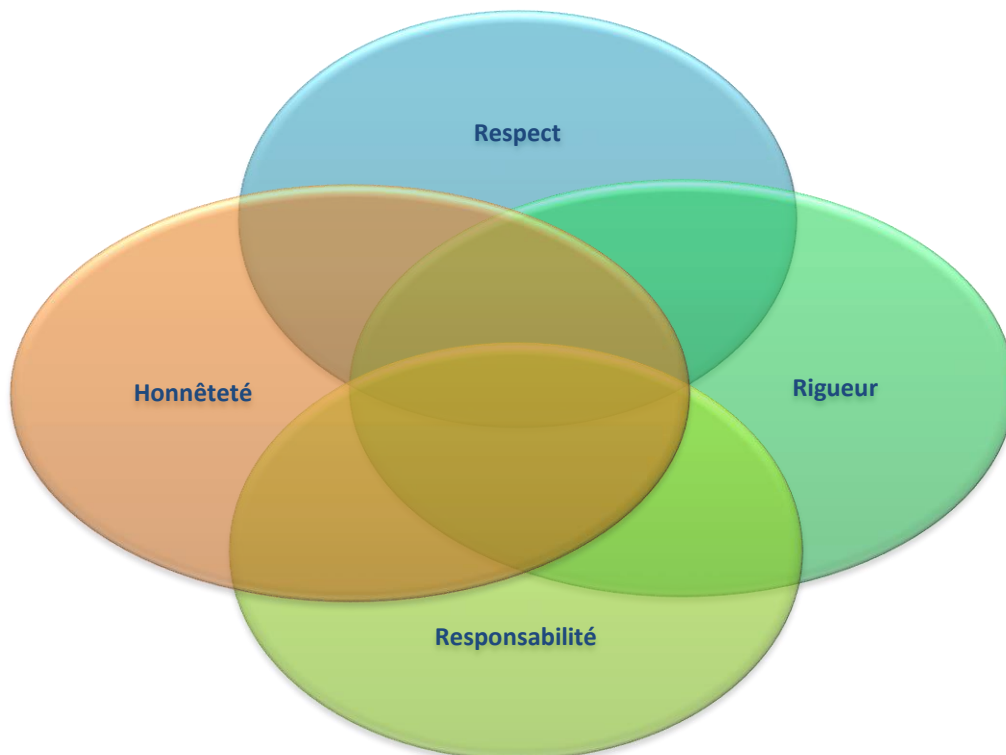
Faire preuve d'honnêteté envers soi et les autres suppose d'être fidèle à ses obligations, ses engagements dans les actes et les paroles et d'agir avec franchise envers soi et les autres.

¹ Sources: Projet pédagogique de l'IFSI de Colmar

◇ Rigueur

Est rigoureux celui qui du point de vue professionnel, individuel et institutionnel s'engage, persévère et prend des décisions éclairées.

Pour ce faire, il dit, explicite et argumente ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.



Pour l'équipe pédagogique, l'accompagnement individualisé de l'étudiant, tout au long de sa formation clinique, est centré sur sa sécurité et celle de la prise en soins des personnes par la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement nécessitant l'acquisition des compétences d'un niveau novice.¹

Pour réussir son projet professionnel et afin d'aboutir au terme de son apprentissage, il est demandé à l'étudiant de s'engager dans la formation, d'utiliser les moyens pédagogiques proposés, les outils mis à sa disposition par les professionnels de santé et de réaliser tous les travaux demandés.

Ce guide est réalisé par l'équipe pédagogique de l'IFSI de Colmar, en collaboration avec l'équipe de Direction, l'équipe administrative et les étudiants. Il s'adresse aux étudiants durant tout leur parcours de formation.

¹ Définitions extraites du Modèle de différenciation des étapes du cheminement vers l'expertise (version tirée de DREYFUSS et BENNER. http://www.infiressources.ca/fer/depotdocuments/Sur_le_chemin_de_l_expertise.pdf (consulté le 28/4/2016)

Novice :

Personne qui, n'ayant aucune expérience de situations réelles, dépend entièrement des règles qui lui ont été enseignées pour accomplir la tâche. Suivre des règles a cependant des limites : aucune règle ne peut indiquer à la personne novice ce qui est le plus important dans une situation réelle, ni dans quels cas il faut faire exception aux règles.

Cette étape est caractérisée par une grande insécurité.

Il constitue aussi un guide pour les Directions des soins, les maîtres de stage, les tuteurs, les responsables de la formation clinique et les professionnels de proximité.

Il a pour objectifs d'identifier les éléments clés de la formation clinique et surtout de permettre à l'étudiant de :

- comprendre en quoi la formation clinique contribue à l'acquisition des éléments de compétences requis en complémentarité de la formation en IFSI,
- s'engager dans sa formation,
- préparer son stage,
- optimiser ses apprentissages durant le stage,
- construire progressivement une identité professionnelle infirmière au regard de son projet professionnel.

2 L'ALTERNANCE

L'enseignement clinique des étudiants infirmiers s'effectue au cours des périodes de stage dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Les diverses périodes de formation clinique et de formation à l'IFSI sont réalisées en alternance et sont négociées en partenariat avec les IFSI du Groupement Hospitalier de Territoire du Sud Alsace et Centre Alsace.

Les étudiants de 2^{ème} année peuvent être en stage sur des périodes similaires à celles des étudiants de 3^{ème} année IFSI ou 1^{ère} année IFMEM afin de favoriser l'encadrement des étudiants par leurs pairs.

La planification de l'alternance est transmise aux étudiants par voie d'affichage, via la plateforme de communication My K® du logiciel de gestion utilisé à l'IFSI et est consultable dans le projet pédagogique.

Cette planification est également communiquée aux partenaires de stage.

3 LES CRITERES D'UN STAGE QUALIFIANT

3.1 Les critères d'un stage qualifiant

Pour qu'un lieu de stage soit reconnu professionnalisant, il doit remplir les conditions suivantes de l'annexe 3 de l'arrêté du 31 juillet 2009 « référentiel de formation » :

- « le maître de stage est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage,
- une charte d'encadrement établie par la structure d'accueil,
- un livret d'accueil et d'encadrement élaboré,
- une convention de stage signée par l'institut de formation, la structure d'accueil et l'étudiant ».

Les critères d'un stage qualifiant et professionnalisant sont énoncés dans l'Instruction DGOS/RH1 n°2014-369 du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière :

- « Le maître de stage garantit un temps tutoral afin de pouvoir individualiser l'accompagnement
- Au moins un tuteur de stage formé selon le cadrage national
- La présence d'un infirmier diplômé d'Etat sur le lieu de stage pour encadrer un étudiant est obligatoire. Cependant, dans le cadre de l'inter professionnalité, et de manière ponctuelle, l'étudiant peut être accompagné par un autre professionnel
- Un étudiant est obligatoirement évalué par un infirmier diplômé d'Etat. Selon le parcours, d'autres professionnels peuvent être associés à l'évaluation
- Le stage permet la confrontation répétée aux situations prévalentes et aux activités de soins pour développer les compétences et la transférabilité des acquis (situations prévalentes indiquées dans le livret d'accueil)
- Le parcours de stage prend en compte objectifs et besoins d'apprentissage
- L'accompagnement en stage a pour objectifs de développer la capacité réflexive
- Le rythme des bilans est adapté à la progression de l'étudiant qui doit avoir au minimum un bilan intermédiaire écrit par période de stage.
- La structure met en place un questionnaire de satisfaction pour évaluer la qualité du stage ».

3.2 L'établissement d'une charte d'encadrement

« La charte d'encadrement est établie **entre l'établissement d'accueil et les IFSI partenaires**. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants. »¹

Elle est signée par le Directeur ou le Président de l'établissement d'accueil et par la Directrice des Soins du Centre de Formation des Professions Paramédicales.

¹ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié de l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat infirmier

3.3 L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement

« La charte est complétée par un **livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage**, celui-ci comporte notamment :

- les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.),
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
- les actes et activités qui lui seront proposés,
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir,
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage,
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation,
- les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses ».

3.4 L'établissement d'une convention de stage

La convention de stage est **tripartite**. Elle est signée **par la Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le Directeur de l'établissement d'accueil et l'étudiant**.

Au début de son cursus scolaire, chaque étudiant reçoit un exemplaire papier de la convention de stage en usage, qu'il conserve dans son portfolio.

Il complète et signe un document attestant de la prise de connaissance des éléments constitutifs de la convention et de son engagement à les respecter.

Cette attestation est conservée dans son dossier scolaire.

Pour toutes les affectations en stage en dehors des Hôpitaux Civils de Colmar, les étudiants signent la convention dédiée aux lieux de stages.

3.5 L'adaptation aux organisations de travail en 12h sur le stage du semestre 6 – 2^{ème} période

Les horaires de stage s'effectuent sur la base de 35 h/semaine à raison de 7 ou 8h par jour. Afin de garantir des conditions de progression tout au long du stage, le travail en 12h doit faire l'objet d'une validation par la Directrice des Soins de l'IFSI ou son représentant.

Le passage en horaires de 12h est soumis aux règles suivantes :

- Les 3^{èmes} semaines de stage se font en horaires de 7h/jour.
- Au bilan de mi- stage, fin de la 3^{ème} semaine de stage, si les acquis théoriques et techniques ainsi que la progression sont significatifs, le passage en 12h est autorisé.
- A la fin de la 5^{ème} semaine, en fonction de l'évaluation de la progression de l'ESI, la fin du stage peut se faire sur la base de 12h/jour.
- En cas de difficultés, le retour en 7h/jour doit être fait pour les dernières semaines de stage.

4 L’AFFECTATION EN STAGE

4.1 Les critères et les modalités d'affectation en stage

Les affectations des étudiants en stage sont déterminées par les critères suivants :

- l'application du référentiel de formation de juillet 2009 qui précise que « *quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :*
 - **Soins de courte durée :** l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies (ex : diabète, infarctus...) et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
 - **Soins en santé mentale et psychiatrie :** l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
 - **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation :** L'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
 - **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie :** l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours de stage des étudiants comprend un stage minimum dans chacun des types de stage cités ci-dessus ».

- les capacités d'accueil issues de la négociation annuelle entre l'IFSI et les responsables de l'encadrement des stages,
- l'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage,
- les besoins en formation de l'étudiant,
- dans la mesure du possible, le projet professionnel de l'étudiant,
- et en fonction des places de stage disponibles, le lieu d'habitation de l'étudiant et les moyens de locomotion.

En vue d'établir le parcours de stage personnalisé, chaque étudiant exprime pour chaque année de formation, ses souhaits d'affectation en stage. L'étudiant ne recherche donc pas de stage pour ceux des semestres 1 à 6(1). Par contre il a la possibilité de rechercher un stage hors partenaire en métropole pour le semestre 6(2).

Les stages en réanimation, au service d'accueil des urgences, en unité de soins continus, en salle de surveillance post interventionnelle, au bloc opératoire, sont autorisés uniquement en semestres 5 et 6 après étude du dossier scolaire. La validation des unités d'enseignement de pharmacologie et des processus constituent un pré requis à l'affectation en stage de ces spécialités ainsi que pour les stages en pédiatrie (dès la 2^{ème} année).

Sur la base du volontariat, des étudiants en soins infirmiers peuvent choisir de concevoir un projet de formation clinique dans un but humanitaire. Ce projet démarre dès la première année notamment pour débiter la récolte des fonds nécessaires pour l'organisation du voyage (transports, hébergement, protection de santé...) mais également pour l'élaboration du projet en termes d'aide humanitaire et d'apprentissage des compétences à acquérir.

Le stage dure 175 h et est organisé sur la seconde période de l'alternance de stage du semestre 5.

L'affectation en stage est déterminée par la situation de formation de l'étudiant et notamment son passage en année supérieure ainsi que la situation géopolitique du pays de destination.

Une affectation en stage de substitution, dans un contexte de Covid19 (sous réserve de disposition réglementaire), peut être réalisée pour permettre l'apprentissage clinique en proposant des travaux en lien avec les compétences à développer en stage.

Ce stage a pour objectifs de :

- Permettre aux étudiants de progresser dans leur parcours de formation pour atteindre le niveau attendu en lien avec le stage.
- Compenser le manque d'apprentissage expérientiel en stage.
- Permettre aux étudiants de poursuivre leur formation clinique dans l'année supérieure.

Il se déroule au sein du CFPP en individualisant le dispositif de validation du stage de l'étudiant en tenant compte de son parcours de formation clinique et théorique et de ses expériences professionnelles antérieures. Ce stage doit favoriser l'étude ou l'analyse d'activités ou de situations cliniques en leur proposant de réaliser des travaux : travail écrit, réalisation de pratiques en situation simulée et autoévaluation de l'étudiant. Les travaux demandés sont en lien avec les compétences qu'ils ont à développer et doivent permettre la progression de l'étudiant dans l'acquisition des 10 compétences.

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, l'étudiant connaît ses affectations provisoires en stage pour les deux semestres de l'année en cours. Il dispose d'un délai de réflexion lui permettant de rencontrer le responsable de la formation clinique en cas de difficultés majeures à effectuer le stage proposé. L'affectation effective relève de la responsabilité de la Directrice des Soins du Centre de Formation.

L'étudiant est informé individuellement de son parcours de stage via la plate-forme de communication My K® du logiciel de gestion utilisé à l'IFSI.

4.2 Le stage de la seconde période du semestre 6

Ce stage se déroule lors de la seconde période de formation clinique du semestre 6. L'étudiant a la possibilité de proposer un lieu de stage.

Ce stage a pour objectifs de :

- préparer l'étudiant à la prise de poste et à la fonction infirmière,
- confirmer son choix de projet professionnel,
- confirmer le souhait de son lieu d'exercice,
- développer ses compétences au regard de son projet professionnel.

Il peut se dérouler au sein des Hôpitaux Civils de Colmar, dans les établissements partenaires ou dans d'autres établissements en France.

L'accord pour le stage est donné par la Direction de l'IFSI au regard du dossier scolaire de l'étudiant, de l'acquisition des éléments de compétences attendues, du parcours antérieur de stage et des objectifs de l'étudiant.

4.3 Indemnités et frais kilométriques

Les indemnités et frais kilométriques sont gérés par le secrétariat de l'IFSI.

En référence à l'arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 (article 15) :

« Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de trente-cinq heures par semaine, à :

- 36 euros hebdomadaire en première année
- 46 euros hebdomadaire en deuxième année
- 60 euros hebdomadaire en troisième année »

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'Institut de Formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe ;
- le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage ;
- le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d'un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;
- en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ;
- lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.

Le calcul du remboursement s'effectue sur la base d'une voiture de 5 CV.

Le remboursement est assuré sur justificatif.

« Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à terme échu pour le compte de l'institut par l'établissement de santé support de l'institut, qu'il soit ou non implanté sur le territoire de la commune où est situé l'Institut de Formation en Soins Infirmiers »

article 16 modifié par arrêté du 23 janvier 2020.

5 L'ACQUISITION DES COMPETENCES

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition des nouvelles connaissances. Ainsi, l'étudiant « novice-débutant »¹ construit ses compétences en interagissant avec les professionnels.

Le référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(e) s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes : ²

Cinq compétences COEUR DE MÉTIER :	Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales
C1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers	C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

5.1 Définition de la compétence

- ◇ La compétence c'est la capacité à **utiliser ses connaissances** et ses savoir-faire **pour maîtriser une situation professionnelle**.³
- ◇ La compétence est la **prise d'initiatives** et de **responsabilités** de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...].

¹ **Débutante**

Personne qui a rencontré suffisamment de situations réelles pour avoir noté ou s'être fait démontrer la signification de certains aspects isolés, caractéristiques de la situation.

La personne débutante a besoin d'aide pour établir des priorités, puisqu'elle agit selon les règles apprises et qu'elle commence seulement à percevoir la signification des aspects caractéristiques des situations qu'elle rencontre.

Les difficultés sont d'autant plus importantes que la situation est complexe et nouvelle.

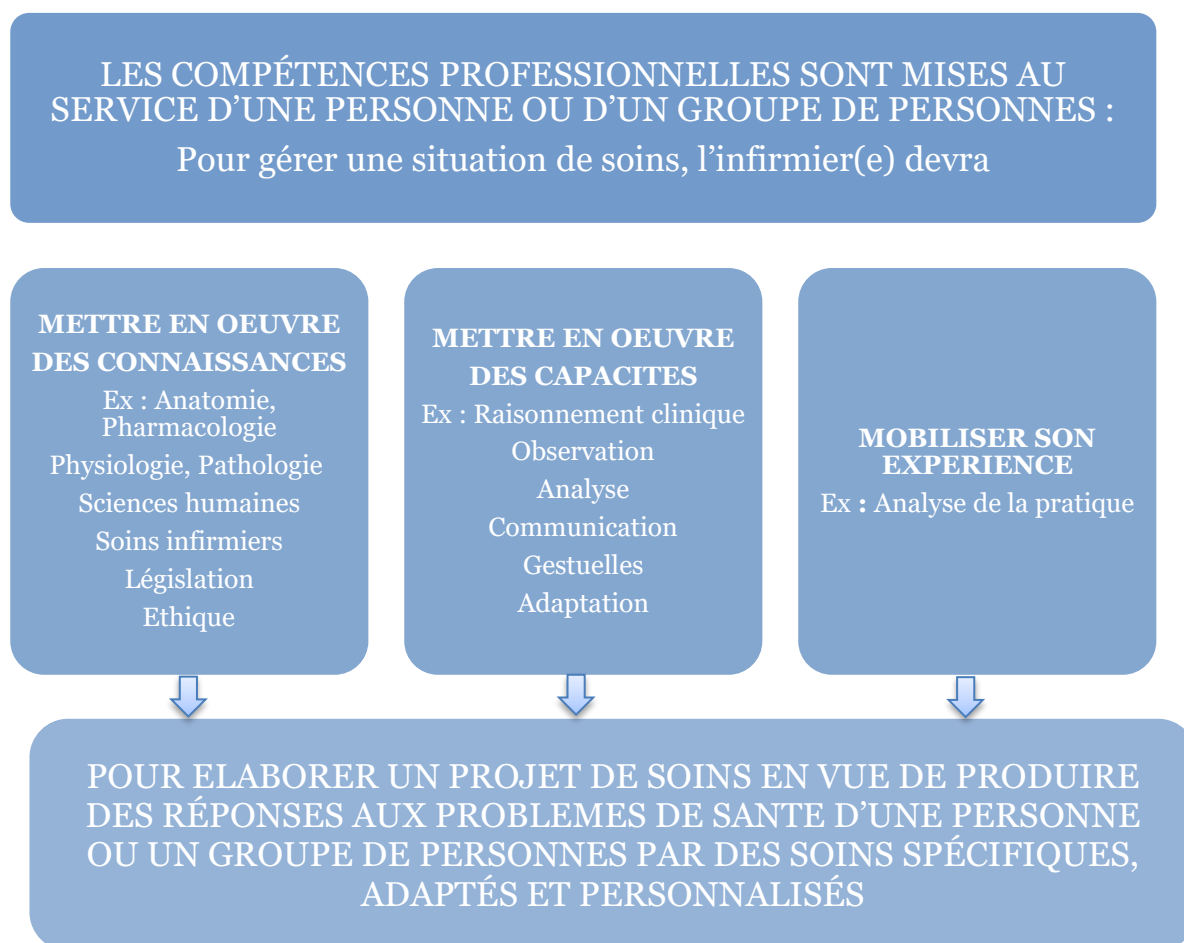
² Annexe III de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

³ INSEP Consulting

- ◇ La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur **des connaissances acquises et les transforme**, avec d'autant plus de force que **la diversité des situations** augmente [...].
- ◇ La compétence est **la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs** autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité ¹.
- ◇ La compétence clinique est une : « référence aux connaissances, aux habilités, aux attitudes et jugement nécessaire à l'infirmière pour exercer sa profession, ainsi que les capacités de les appliquer dans une situation clinique donnée »².

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

5.2 Finalité de l'acquisition de compétences professionnelles



¹ ZARAFIAN Philippe (1999), *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique*. Rueil-Malmaison. Editions Liaisons.

² PHANEUF Margot, (2002), *Communication, entretien, relation d'aide et validation*, Les Editions de la Chenelière inc., page 2.

5.3 Les objectifs de la formation clinique

5.3.1 Les objectifs généraux

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants de :

- acquérir des connaissances,
- acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

5.3.2 Les objectifs institutionnels

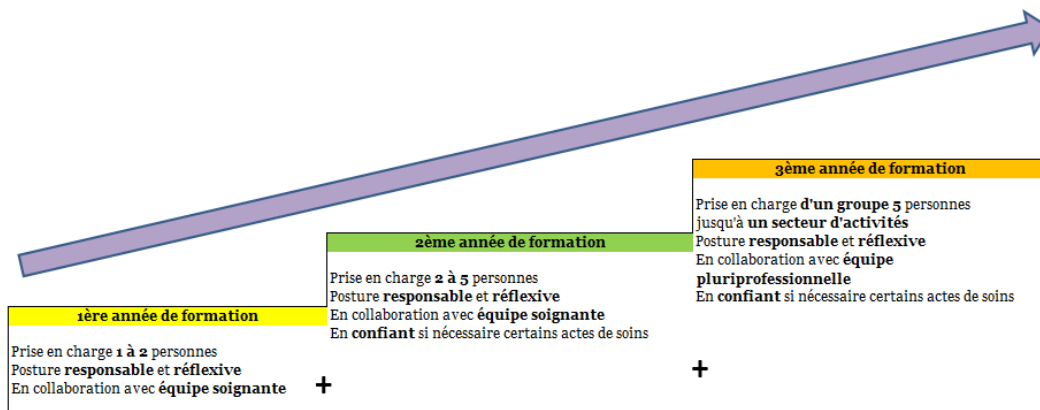
Les objectifs institutionnels en formation clinique doivent permettre à l'étudiant, après avoir pris connaissances des spécificités du terrain de stage, **de s'inscrire dans une démarche progressive** de prise en charge multidisciplinaire d'une personne ou d'un groupe de personnes selon 3 orientations.

L'étudiant doit être capable :

- ◇ de prendre en charge progressivement un groupe croissant de personnes de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle quels que soient le mode et le lieu d'exercice,
- ◇ d'élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe,
- ◇ de connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, de cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé.

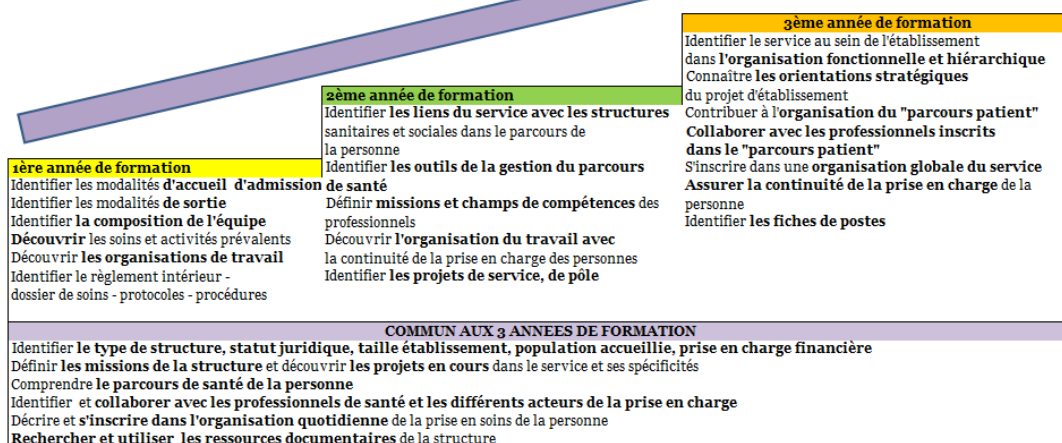
ORIENTATION 1

L'étudiant doit être capable de prendre en charge **progressivement un groupe croissant de personnes de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle** quels que soient le mode et le lieu d'exercice



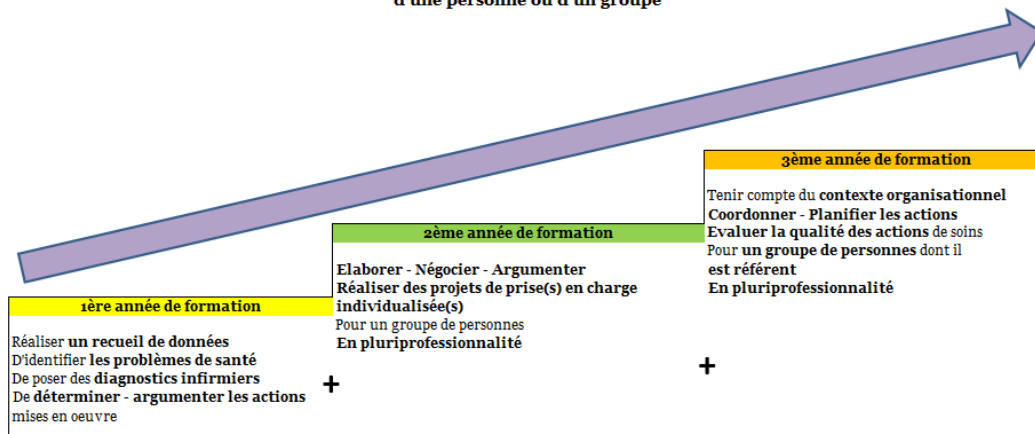
ORIENTATION 3

L'étudiant doit être capable de **connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé**



ORIENTATION 2

L'étudiant doit être capable d'**élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe**



6 LES ACTEURS DE LA FORMATION CLINIQUE

Chaque acteur, identifié ci-dessous, a des missions à remplir tout au long du processus de la formation clinique selon le modèle suivant :



6.1 L'étudiant

L'étudiant s'engage à respecter les étapes du processus mis en place par l'encadrement.

Il s'engage à gérer son portfolio : l'utiliser, le mettre à jour, assurer sa bonne tenue, se l'approprier, l'enrichir.

Avant le stage

L'étudiant :

- prend connaissance du type de stage dans lequel il est affecté : court séjour, soins en santé mentale et en psychiatrie, soins individuels ou collectifs dans des lieux de vie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation,
- prend contact avec le maître ou le tuteur de stage pour s'enquérir des modalités du déroulement du stage,
- prend connaissance des livrets d'accueil et d'encadrement,
- effectue des recherches personnelles en lien avec la spécificité du terrain : population accueillie, projet de l'établissement ou du service, situations prévalentes et des prérequis,
- s'approprie des connaissances théoriques et pratiques,
- remobilise des connaissances spécifiques en lien avec le lieu de stage,
- prépare son stage en formulant des **objectifs** précis pour chaque début de stage **en tenant compte de la spécificité du stage, de sa progression dans l'acquisition des éléments de compétences et des activités de soins,**
- rédige ses objectifs de stage dans son portfolio en tenant compte des bilans de stage précédents et des objectifs de stage institutionnels selon son niveau de formation.

Pendant le stage

L'étudiant s'engage à :

- construire progressivement ses compétences et acquérir les activités de soins en interaction avec l'ensemble des professionnels en s'appuyant sur les situations cliniques rencontrées,
- respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil et la convention de stage,
- réajuster ses objectifs avant la fin de la première semaine de stage, suite au bilan intermédiaire de stage et à en reformuler d'autres,

- réaliser les travaux demandés par les professionnels du terrain et par l'IFSI (Cf. chapitre 11)
 - préparer et s'impliquer dans le regroupement prévu par semestre,
 - présenter les analyses de situations rencontrées selon les modalités fixées par semestre au formateur référent de suivi pédagogique et aux professionnels de terrain sur leur demande,
- si établi, mettre en œuvre le contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFSI et le terrain de stage.

L'étudiant :

- prépare son bilan intermédiaire et de fin de stage (auto-évaluation) au regard de l'atteinte des objectifs tant personnels qu'institutionnels,
- se réfère aux professionnels de terrain en cas de difficultés (professionnel de proximité, tuteur, maître de stage), ainsi qu'au formateur référent de stage si nécessaire.

Après le stage

L'étudiant :

- s'engage à préparer et à honorer son rendez-vous de suivi pédagogique,
- s'engage à renseigner son E-portfolio,
- s'autoévalue notamment sur sa progression et élabore ses futurs objectifs de stage en tenant compte des éléments de compétences et des activités restant à consolider ou à acquérir,
- s'engage à évaluer au travers d'un questionnaire de satisfaction (google form) sa formation clinique à l'issue de chaque période de stage.

6.2 L'IFSI

6.2.1 La Direction de l'IFSI

La Directrice de l'institut est responsable de la mise en œuvre réglementaire du dispositif de formation. Les étudiants sont placés sous l'autorité de la Directrice de l'IFSI. La Directrice est assistée d'une responsable de la formation clinique qui est l'interlocutrice privilégiée des étudiants, des responsables des structures d'accueil et de l'équipe pédagogique. La Directrice est responsable de l'affectation des étudiants et du réajustement du parcours de formation en fonction des besoins identifiés.

6.2.2 Le formateur référent de stage

Lors de chaque année scolaire, un formateur référent de stage est défini pour chaque lieu de stage. Son nom est porté à la connaissance des étudiants et des responsables de l'encadrement.

Le formateur référent de stage :

- s'engage à contribuer à la formation clinique en accompagnant les équipes de terrain dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation,
- est une personne ressource dès la préparation de stage. Il s'engage à donner des compléments d'information sur le terrain de stage et à vérifier l'adéquation des objectifs,
- s'engage à accompagner l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par le biais du regroupement.

Avant le stage

Il prépare les étudiants au stage et les informe sur les spécificités du stage selon l'organisation interne de l'IFSI.

Pendant le stage

Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et des professionnels.

Il organise et participe aux regroupements (cf. Chapitre 8) en partenariat avec les responsables des lieux de stage, soit à l'IFSI, soit sur le terrain de stage.

Le formateur référent de stage transmet les informations au référent de suivi pédagogique et à la Direction si besoin.

Il assure des transmissions écrites dans le dossier de suivi pédagogique de l'étudiant.

Après le stage

Il organise des rencontres annuelles avec les professionnels en vue de réaliser des bilans, d'aider à des réajustements dans l'accompagnement des étudiants et/ou des équipes. Il en assure la traçabilité dans le dossier de l'étudiant.

6.2.3 Le formateur référent de suivi pédagogique

Durant les trois années de formation, chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement pédagogique personnalisé assuré par un formateur.

La réflexion pédagogique, associant les étudiants des trois promotions, portant notamment sur les forces et les faiblesses d'un suivi pédagogique sur l'ensemble du cursus par le même formateur, a conduit l'IFSI à mettre en place un suivi pédagogique assuré chaque année par un autre formateur.

Au cours de la première année de formation et avant chaque départ en stage de semestres 1-2, le portfolio est présenté et expliqué aux étudiants par les formateurs référents de leur suivi pédagogique.

Le formateur référent de suivi pédagogique :

- accompagne l'étudiant dans la confrontation de ses valeurs personnelles avec les valeurs professionnelles,
- accompagne l'étudiant dans le développement de ses méthodes d'apprentissage,
- accompagne l'étudiant dans l'appropriation de son portfolio,
- assure le suivi des acquisitions des éléments de compétence dans le champ clinique et théorique.

Avant le stage

Le formateur référent de suivi pédagogique rappelle à l'étudiant les objectifs de stage institutionnels.

Il l'accompagne, lors du bilan des acquisitions des éléments de compétence en stage, dans l'élaboration des objectifs de stage personnels.

Pendant le stage

En cas de difficultés et selon les situations, le formateur référent du suivi pédagogique organise un entretien avec le formateur référent de stage, le responsable de l'encadrement et la Direction.

Après le stage

Le formateur référent de suivi pédagogique :

- accompagne l'étudiant dans un travail réflexif concernant son auto-évaluation, sa progression et ses axes d'amélioration,
- prend connaissance des Analyses de Situations et d'Activités Rencontrées (ASAR) présentées par l'étudiant et propose les axes d'amélioration nécessaires,
- assure la traçabilité du suivi de l'entretien et des travaux réalisés par l'étudiant dans le dossier de l'étudiant,
- propose à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), l'attribution des crédits de stage selon la réglementation en vigueur,
- propose une modification éventuelle du parcours de stage au regard des besoins identifiés.

6.2.4 La coordinatrice de stage GHT11 de la formation clinique

En concertation avec la Directrice et la responsable de la filière IFSI, la coordinatrice de stage GHT11 de la formation clinique :

- organise la formation clinique des étudiants,
- crée un parcours de stage individualisé pour chaque étudiant,
- saisit dans le logiciel Epsilon toutes les offres de stage,
- saisit les affectations de stage de chaque étudiant,
- informe chaque étudiant via la plateforme My K® de ses affectations de stage.
- saisit et actualise les données relatives aux différents lieux de stage homologués par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

6.2.5 Le secrétariat

Le secrétariat de l'IFSI est en charge de la gestion administrative de la formation clinique.

En concertation avec la Directrice, la responsable de la formation clinique et les référents de semestres, la secrétaire :

- informe les étudiants et les formateurs des affectations de stage,
- prépare et diffuse, par courriel, les annonces de stage aux partenaires de stage pour les semestres de l'année scolaire en cours,
- prépare et diffuse les conventions de stage,
- assure le classement et l'archivage des conventions de stage,
- prépare et diffuse les documents de stages (évaluation des compétences, attestation de présence en stage...),
- assure la gestion des absences inhérentes à la formation clinique,
- assure le paiement des indemnités de stage et des frais kilométriques,
- prépare les données nécessaires au déroulement de la CAC et des instances de l'IFSI.

6.3 L'établissement d'accueil

Les différents professionnels des établissements d'accueil sont invités à une réunion annuelle d'information et d'échanges en lien avec le référentiel de formation. Cette réunion est réalisée par la Direction de l'IFSI et les formateurs de l'IFSI qui s'engagent à diffuser les documents présentés lors de cette rencontre.

L'identification des différents acteurs de la formation clinique et leurs missions sont prévues réglementairement.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation.

6.3.1 Le maître de stage

Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Le maître de stage s'engage à ce que l'organisation soit favorable à l'apprentissage de l'étudiant. Il accueille et intègre l'étudiant, assure le suivi de la formation de l'étudiant. Il est garant de la qualité de l'encadrement et met en place les moyens nécessaires à l'encadrement.

Il désigne le(s) tuteur(s) sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation.

Le maître de stage informe l'étudiant du nom du tuteur.

6.3.2 Le tuteur de stage

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage.

Il est volontaire pour exercer cette fonction et connaît bien les référentiels d'activité, de compétences et de formation des stagiaires qu'il encadre.

Il s'engage à suivre la progression de l'étudiant dans l'acquisition des éléments de compétence, des actes et activités de soins et assure l'évaluation des compétences acquises.

Il accompagne le développement de la posture réflexive de l'étudiant lors de l'analyse des situations et activités rencontrées (ASAR), des regroupements...

Il assure un accompagnement des étudiants, il évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur revoit les objectifs de stage avec l'étudiant avant la fin de la première semaine de stage.

Il réalise, en partenariat avec les professionnels de proximité, en présence de l'étudiant et à partir de son auto-évaluation, le bilan intermédiaire et le bilan final de stage.

Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du parcours du patient.

Il a des relations régulières avec le formateur référent de stage de l'IFSI.

Il propose des solutions et/ou contacte le formateur référent de stage en cas de difficultés ou de conflit.

Il participe aux rencontres annuelles organisées par le référent de stage en vue de bilans, de réajustements dans l'accompagnement des étudiants et/ou des professionnels de proximité.

6.3.3 Le professionnel de proximité

Le professionnel de proximité s'engage à accompagner l'étudiant au quotidien en collaboration avec le tuteur de stage.

Il est présent avec l'étudiant lors des séquences de travail. Il guide, explique, nomme les savoirs utilisés, accompagne l'étudiant dans sa réflexion et sa progression. Il facilite l'explicitation de situations vécues en stage (ASAR, regroupements...).

Il consulte le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

6.3.4 Le mentor

Un dispositif d'accompagnement des étudiants de L1 par des étudiants de L3 lorsqu'ils sont simultanément en stage est valorisé sous forme de mentorat. La finalité est de valoriser les échanges d'expériences (savoirs, savoir-faire, savoir être) pour favoriser les apprentissages. Le but étant de guider l'étudiant L1 dans sa professionnalisation.

7 L'ANALYSE DE SITUATION ET DES ACTIVITES RENCONTREES

7.1 La finalité de l'Analyse de Situation et d'Activité Rencontrée (ASAR)

En référence au guide de l'étudiant (Réf. SEO : T8N7-1-7-4)

L'ASAR vise :

- à développer la posture réflexive de l'étudiant en vue de préparer sa professionnalisation.
- à développer les compétences rédactionnelles.

Elle mobilise l'ensemble des 10 compétences requises pour l'exercice professionnel infirmier(e), notamment la compétence 7 "Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle", la compétence 8 "Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques".

7.2 Les thématiques par semestre

Les thématiques des ASAR sont en lien avec les compétences spécifiques de chaque semestre.

Semestres	THEME DES ASARS
3	En lien avec <u>une activité de soins relationnels</u>
4	En lien avec <u>les soins éducatifs ou préventifs</u>
5	En lien avec <u>l'organisation de l'étudiant dans la prise en soins d'un groupe de patients</u>
6	En lien avec <u>la responsabilité professionnelle</u>
Stage de session 2 (motif absence /compétences)	En lien <u>avec un acte ou activité de soins</u> en fonction du choix de l'étudiant

7.3 Les objectifs pédagogiques

Pour l'étudiant	Pour le formateur
<ul style="list-style-type: none">• Observer et décrire une situation ou une activité dans ses différentes dimensions• Identifier des questionnements ou des interrogations• Rechercher les informations complémentaires nécessaires à la compréhension de la situation (théoriques, organisationnelles...)• Analyser, c'est-à-dire confronter l'exploration de la situation, son vécu, au cadre de référence professionnel• Professionnaliser : identifier, réajuster et s'appropriier les éléments de bonnes pratiques professionnelles au regard de la situation	<ul style="list-style-type: none">• Initier et faire progresser l'étudiant dans sa posture réflexive• Accompagner l'étudiant dans son raisonnement professionnel• Guider l'étudiant dans la mobilisation des connaissances, concepts, valeurs• Accompagner l'étudiant dans le développement de la capacité d'analyse• Accompagner l'étudiant à la construction de son positionnement professionnel

En cas de non atteinte des objectifs visés (quantitatif et/ou qualitatif)

- Un travail complémentaire peut être demandé à l'étudiant dans un délai de 7 jours maximum pour le représenter au référent de suivi pédagogique.

7.4 Les modalités pratiques

- Nature du travail demandé :

Il est demandé à l'étudiant de produire un travail écrit (document Word) lié à une situation ou une activité professionnelle afin de mener une **réflexion analytique** au regard de la / de sa pratique **en mobilisant ses savoirs** et les ressources et en recherchant les connaissances manquantes dans une optique de **professionnalisation**.

Une trame de présentation du travail écrit de l'ASAR est communiquée aux étudiants. Cette trame est identique pour les semestres S4 à S6.

Une ASAR est demandée par semestre de formation clinique.

- A qui adresser le travail écrit et dans quel délai ?

- L'étudiant adresse son analyse au formateur référent de son suivi pédagogique par mail et au plus tard à 17h selon le délai défini par semestre (cf. tableau ci-après).

- Un débriefing réflexif est réalisé avec l'étudiant lors de l'entretien du suivi pédagogique au cours duquel le formateur vérifie l'atteinte des objectifs visés. L'étudiant est tenu de prendre note des éléments de progression notamment pour le réajustement du travail en cas de besoin.

Semestres	Formation clinique	Délai de restitution ASAR au référent pédagogique
3	Stage de 10 semaines sur deux lieux différents	<i>J+7 jours calendaires après la date d'évaluation 5.3.S3 programmée</i>
4	Stage de 10 semaines sur deux lieux différents	<i>3ème vendredi de la 2ème période de stage de 175h</i>
5	Stage de 10 semaines sur deux lieux différents	<i>3ème vendredi de la 1ère période de stage de 175h</i>
6	Stage de 15 semaines sur deux lieux différents	<i>3ème vendredi de la 2ème période de stage</i>
Stage de session 2 (motif absence /compétences)	Stage de 4 à 5 semaines	<i>3ème vendredi du stage</i>
Stage de maintien des compétences	Stage de 4 à 5 semaines	<i>Selon modalités pédagogiques en vue d'une progression dans la posture réflexive attendue</i>

- Classement des ASAR

- Les ASAR sont classées dans le portfolio de l'étudiant.

- Traçabilité de l'appréciation de l'ASAR par le référent

- Le formateur référent de suivi pédagogique assure la traçabilité de l'appréciation progressive de l'étudiant dans le fichier dédié dans FORMEIS.

- Validation des crédits du stage en lien avec l'ASAR.

Une non-validation de stage peut être soumise à la CAC (en corrélation avec d'autres indicateurs tels que le bilan de stage et l'acquisition ou non des éléments de compétences à développer en stage) pour les motifs suivants :

- le réajustement du travail n'a pas été effectué par l'étudiant,
- l'ASAR demandée par la Direction suite à une non-restitution du travail initial ou de réajustement n'est pas réalisée dans le délai de 48 h,
- le travail met en lumière des éléments d'un positionnement professionnel non adapté à la déontologie infirmière.

8 LE REGROUPEMENT

Lors de chaque première période de stage du semestre, un regroupement est organisé par le formateur référent de stage avec le maître ou le tuteur de stage.

Le regroupement est un moment privilégié de la formation clinique qui permet une rencontre tripartite étudiant/professionnel/formateur et qui doit permettre à l'étudiant de :

- questionner sa pratique pour comprendre son agir et lui donner du sens,
- améliorer sa pratique grâce aux échanges avec ses pairs,
- construire son identité professionnelle.

8.1 Le cadre réglementaire

L'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier stipule Annexe III partie 6 Parcours de l'étudiant en stage :

Pendant la durée des stages, le formateur de l'IFSI référent du stage organise, en lien avec l'équipe pédagogique, le tuteur et le maître de stage, soit sur les lieux de stage, soit en IFSI, des regroupements des étudiants d'un ou de quelques jours.

Ces regroupements entre les étudiants, les formateurs et les professionnels permettent de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

8.2 Les finalités ¹

“L'analyse de la pratique est le processus qui permet aux agents et aux groupes de s'interroger sur les différentes dimensions de leur exercice professionnel. Acte de formation à part entière, elle doit permettre aux participants de développer des comportements adéquats pour eux-mêmes et pour l'utilisateur.”²

Au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, de l'évolution des sciences et des techniques, du contexte institutionnel, du contexte de vie et de soins de la personne soignée, le regroupement vise à :

- amener l'étudiant à analyser la façon dont il a agi, mettre à jour ce qu'il a appris, prendre conscience de son vécu pour le reconnaître, se l'approprier, s'en servir comme base de connaissance pour se perfectionner professionnellement,
- amener l'étudiant à produire en permanence des réponses adaptées à des situations toujours singulières,
- permettre à l'étudiant de construire progressivement son identité professionnelle.

¹ Source : Le regroupement : Groupe de travail, Cadres formateurs de l'IFSI des Hôpitaux Civils de Colmar/Cadres de santé des terrains de stage des Hôpitaux Civils de Colmar, septembre 2011

² www.entreimages.com

8.3 Les objectifs

Le regroupement doit permettre à l'étudiant de :

- acquérir des savoirs théoriques,
- acquérir des compétences,
- développer une démarche d'analyse réflexive.

8.4 Les rôles des participants

8.4.1 Rôle de l'étudiant

Il choisit et s'implique dans une situation qui l'interpelle, qui a un impact sur sa pratique, sur son apprentissage.

Il recherche et sélectionne des informations utiles à la compréhension de la situation.

Il expose cette situation, présente son analyse.

8.4.2 Rôle du maître de stage

Il est garant de la qualité de l'encadrement.

Le formateur de l'IFSI référent de stage organise avec le maître de stage les modalités pratiques du regroupement (date, lieu, thèmes, participants).

Il communique les informations relatives au regroupement au(x) tuteur(s).

Il peut faire partie du groupe de professionnels participant au regroupement. Ceci est laissé à son appréciation.

8.4.3 Rôle du tuteur

Le tuteur est désigné sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation.

Il représente la fonction pédagogique du stage.

Il travaille en partenariat avec le formateur de l'IFSI référent de stage.

Il communique aux étudiants les modalités du regroupement.

Il accompagne les étudiants dans la préparation du regroupement.

Il recense avec les étudiants les situations présentées lors du regroupement.

8.4.4 Rôle du professionnel de proximité

Il accompagne l'étudiant dans sa réflexion.

Il peut participer au regroupement.

8.4.5 Rôle du formateur

Le formateur de l'IFSI organise en lien avec l'équipe pédagogique, le tuteur et le maître de stage les regroupements.

Il contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques.

Il établit les liens avec les enseignements (connaissances théoriques, législation, déontologie, éthique...)».

Il assure la traçabilité du regroupement.

8.4.6 Rôle de l'animateur

Il a une fonction d'organisateur du déroulement de séance, de facilitateur dans la prise de parole des participants.

Il est défini en début de séance.

Il pose le cadre de la séance :

- explique le rôle des participants,
- explique le déroulement : les différentes phases et le timing,
- pose les règles de fonctionnement : écoute active, respect, non jugement, confidentialité, critique objective et constructive...

Il est garant de/du :

- la sécurité des membres du groupe,
- la confidentialité,
- non jugement,
- déroulement de la séance,
- la distribution de la parole.

Il veille à ce qu'il n'y ait pas d'intrusion dans la vie personnelle des participants, ni de travail thérapeutique.

8.5 Déroulement conseillé de la séquence

1^{er} temps : phase d'exposition des situations

Accueil et présentation des participants.

Chaque étudiant doit présenter une situation qu'il a choisie. Il présente succinctement la situation avec le ou les aspects qui l'interpellent puis le formateur et le tuteur, en concertation avec les étudiants, choisissent la situation qui sera analysée.

2^{ème} temps : phase de clarification de la situation choisie

Le formateur, le tuteur et les étudiants écoutent le narrateur sans l'interrompre.

A la fin de l'exposé, l'étudiant pose clairement les problèmes soulevés par la situation.

L'animateur distribue la parole, chaque participant peut poser des questions au narrateur. Ces questions visent à comprendre la situation.

3^{ème} temps : phase de compréhension et d'analyse

L'étudiant qui a présenté, écoute les hypothèses et les réflexions des autres participants. Chaque membre du groupe peut proposer des éléments de compréhension de la situation, des éléments d'analyse, des éclairages théoriques.

4^{ème} temps : phase de clôture

Chaque participant s'exprime sur les éléments acquis au cours de la séance de travail. Les objectifs de stage des étudiants sont réajustés si besoin.

8.6 Les modalités

Le regroupement est planifié par le formateur référent du stage en concertation avec le maître ou le tuteur de stage à partir de la troisième semaine de stage.

Il peut se dérouler à l'IFSI ou sur le lieu de stage.

La durée du regroupement varie selon le nombre de participants. Elle est **d'une durée maximale de deux heures**.

Il est recommandé que le nombre de participants ne dépasse pas **8 à 10 étudiants maximum** en présence du ou des formateurs référents du stage et des professionnels chargés de l'encadrement.

<i>Semestres</i>	<i>Formation clinique</i>	<i>Planification des Regroupements</i>
3	<i>Stage de 10 semaines sur deux lieux différents</i>	<i>1ère période du semestre</i>
4	<i>Stage de 10 semaines sur deux lieux différents</i>	<i>1ère période du semestre</i>
5	<i>Stage de 10 semaines sur deux lieux différents</i>	<i>2ème période du semestre</i>
6	<i>Stage de 6 semaines</i>	<i>1ère période du semestre</i>
	<i>Stage de 9 semaines fin de cycle de formation</i>	<i>Pas de regroupement</i>
<i>Stage de session 2 (motif absence /compétences)</i>	<i>Stage de 4 à 5 semaines</i>	<i>Pas de regroupement</i>
<i>Stage de maintien des compétences</i>	<i>Stage de 4 à 5 semaines</i>	<i>Pas de regroupement à ce jour</i>

9 LES TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI

L'équipe pédagogique de l'IFSI de Colmar a fait le choix d'assurer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier) pour l'exercice infirmier et ce tout au long des différents semestres. Ils font l'objet d'un apport théorique et/ou d'une démonstration et/ou d'une pratique en salle de simulation et/ou de manipulation de matériels thérapeutiques pharmaceutiques de dispositifs médicaux. Ces enseignements se font en groupes restreints.

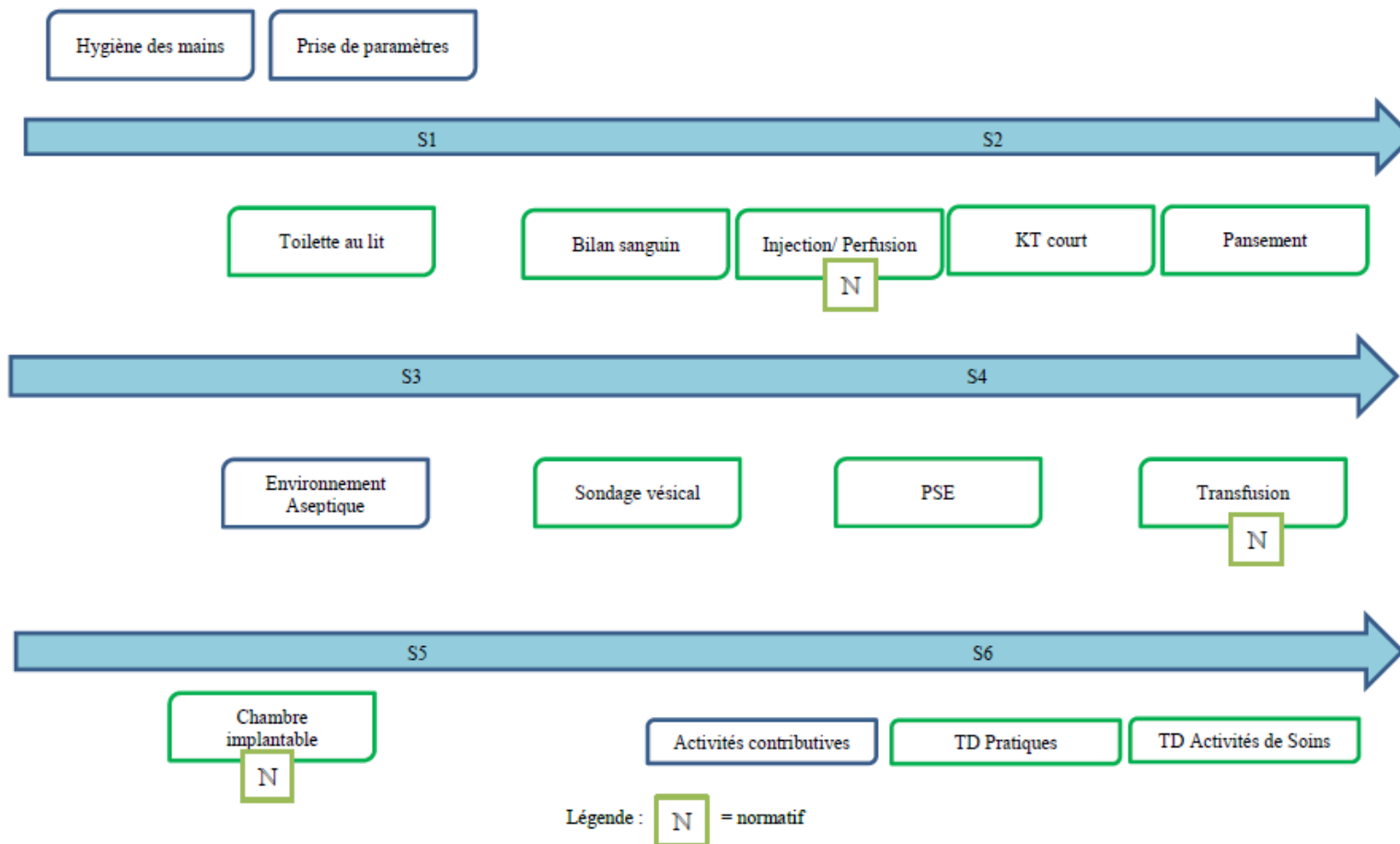
Les techniques de soins enseignées sont les suivantes¹ :

	Semestres				
	1	2	3	4	5
Approfondissement des pratiques relationnelles					
Théorie des aspirations trachéales et des soins aux trachéotomisés					
Calculs de doses (notions de bases, identification dispositifs médicaux et matériels, exercices de calculs)					
Calculs de doses en lien avec l'héparinothérapie, l'antibiothérapie					
Calculs de doses en lien avec les seringues auto pulsées et l'insulinothérapie					
Calculs de doses en lien avec la chimiothérapie					
Déficiences sensorielles					
Entretiens d'aide et entretien d'aide thérapeutique					
Fluides médicaux et pose oxygénothérapie					
Gestes d'urgences					
Gestion de l'environnement aseptique + gants stériles					
Glycémie capillaire					
Hygiène des mains, port de gants, hygiène du linge					
Injections dans les chambres implantables					
Manutention					
Pansement simple et ablation fils et agrafes					
Pose de cathéter court					
Pose et surveillance d'une sonde urinaire					
Pose et surveillance de transfusion					
Pratiques relationnelles : entretiens infirmiers					
Précautions standard, toilette au lit					
Prélèvement veineux					
Préparation des dilutions					
Préparation des injections					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (électrolytes) à la seringue					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (flacon poudre) par set de transfert					
Préparation des perfusions avec calcul de débit					
Prise de paramètres					
Prise en charge de patients asthmatiques : aérosols doseurs, débit de pointe, chambre d'inhalation					
Situations d'urgences					
Prise en charge de la personne opposante : personne agressive, violente ou en refus de soin					
Théorie pompes volumétriques					
Théorie pompes PCA/PCEA					
Toucher dans les soins relationnels + semestre 6					
Utilisation de seringues auto pulsées					

¹ Sources: *Projet pédagogique de l'IFSI de Colmar*

 <p>Hôpitaux Civils de Colmar</p> <p>Centre de Formation des Professions Paramédicales IFSI</p>	<p align="center">FRISE CHRONOLOGIQUE : TRAVAUX PRATIQUES SUR DES ACTIVITES DE SOINS IDE EN SITUATION SIMULEE</p>	<p>Réf SEO : T9N3-7-1</p> <p>Création : ADASI / groupe de travail WV + CB + BV + CH + FC + SF</p> <p>Version : V 1</p> <p>Date : 03/07/2025</p>
--	--	---

Activités contributives



10 LA PRISE EN CHARGE D'UN GROUPE DE PATIENTS

Le parcours de formation clinique de l'étudiant varie et impose une individualisation de son accompagnement prenant en compte les acquisitions des éléments de compétences par ce dernier et les spécificités offertes par les lieux stage.

Cet accompagnement est facilité par l'outil « *Prise en charge d'un groupe de patients, résidents, usagers* » (cf. page 47 à 50).

Cet outil vise à :

- faciliter l'enseignement clinique du tuteur de stage au regard de l'enseignement théorique dispensé,
- aider l'étudiant dans sa professionnalisation durant son parcours de formation,
- favoriser la prise en charge d'un groupe de patients lors de la prise de fonction d'un nouveau diplômé.

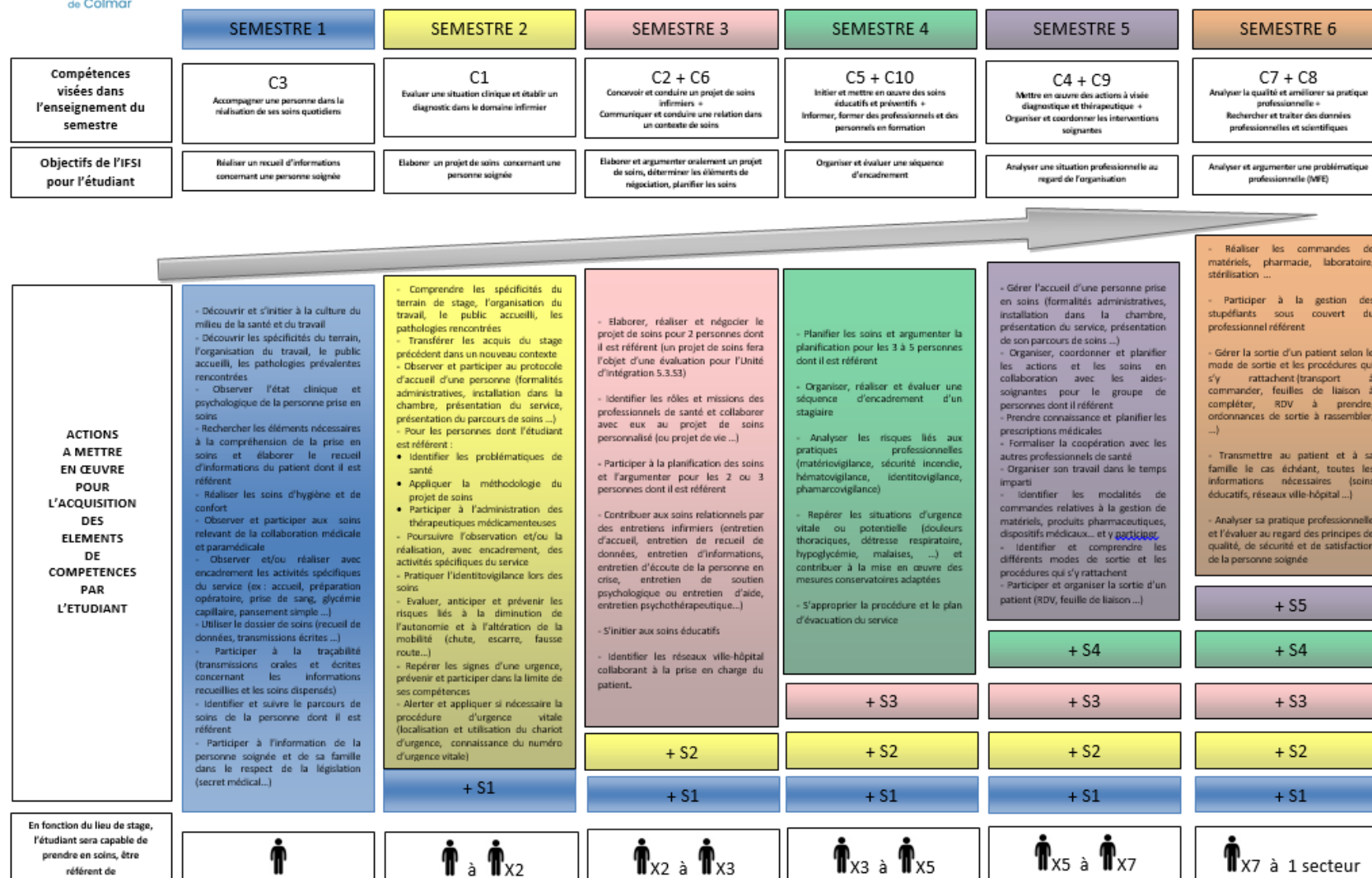
La plus-value de cet outil est de renforcer le partenariat « IFSI - Lieu de stage » et de permettre un accompagnement progressif et individualisé de l'étudiant.

Il est présenté sous forme de tableau, avec des couleurs correspondantes à un semestre donné et propose :

- Les compétences visées dans l'enseignement du semestre
- Les objectifs de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, à nuancer des objectifs individuels de l'étudiant et des objectifs des terrains de stage
- Une vue globale de la progression des actions à mettre en œuvre correspondant aux enseignements délivrés à l'IFSI
- Une préconisation du nombre de patients à prendre en charge par l'étudiant en fonction du parcours de formation clinique, des spécificités du service et des éléments de compétences acquis
- Une reprise des travaux demandés par l'IFSI à réaliser durant le stage.

Prise en charge d'un groupe de personnes, patients, résidents, usagers

Réf SEO T9 N3-7-1



	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
Compétences visées dans l'enseignement du semestre	C3 Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	C1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
Objectifs de l'IFSI pour l'étudiant	Réaliser un recueil d'informations concernant une personne soignée	Elaborer un projet de soins concernant une personne soignée
ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR L'ACQUISITION DES ELEMENTS DE COMPETENCES PAR L'ETUDIANT	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et s'initier à la culture du milieu de la santé et du travail - Découvrir les spécificités du terrain, l'organisation du travail, le public accueilli, les pathologies prévalentes rencontrées - Observer l'état clinique et psychologique de la personne prise en soins - Rechercher les éléments nécessaires à la compréhension de la prise en soins et élaborer le recueil d'informations du patient dont il est référent - Réaliser les soins d'hygiène et de confort - Observer et participer aux soins relevant de la collaboration médicale et paramédicale - Observer et/ou réaliser avec encadrement les activités spécifiques du service (ex : accueil, préparation opératoire, prise de sang, glycémie capillaire, pansement simple ...) - Utiliser le dossier de soins (recueil de données, transmissions écrites ...) - Participer à la traçabilité (transmissions orales et écrites concernant les informations recueillies et les soins dispensés) - Identifier et suivre le parcours de soins de la personne dont il est référent - Participer à l'information de la personne soignée et de sa famille dans le respect de la législation (secret médical...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les spécificités du terrain de stage, l'organisation du travail, le public accueilli, les pathologies rencontrées - Transférer les acquis du stage précédent dans un nouveau contexte - Observer et participer au protocole d'accueil d'une personne (formalités administratives, installation dans la chambre, présentation du service, présentation du parcours de soins ...) - Pour les personnes dont l'étudiant est référent : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les problématiques de santé • Appliquer la méthodologie du projet de soins • Participer à l'administration des thérapeutiques médicamenteuses - Poursuivre l'observation et/ou la réalisation, avec encadrement, des activités spécifiques du service - Pratiquer l'identitovigilance lors des soins - Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution de l'autonomie et à l'altération de la mobilité (chute, escarre, fausse route...) - Repérer les signes d'une urgence, prévenir et participer dans la limite de ses compétences - Alerter et appliquer si nécessaire la procédure d'urgence vitale (localisation et utilisation du chariot d'urgence, connaissance du numéro d'urgence vitale)
		+ S 1
En fonction du lieu de stage, l'étudiant sera capable de prendre en soins, être référent de		 à  X2
Travaux demandés par l'IFSI à réaliser durant le stage	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Analyse de situations ou activités rencontrées - Regroupement - Validations UE 2.10 + 4.1 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Analyse de situations ou activités rencontrées - Regroupement - Validations UE 4.2 + UE 5.2

	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
Compétences visées dans l'enseignement du semestre	C2 + C6 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers + Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	C5 + C10 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs + Informer, former des professionnels et des personnels en formation
Objectifs de l'IFSI pour l'étudiant	Elaborer et argumenter oralement un projet de soins, déterminer les éléments de négociation, planifier les soins	Organiser et évaluer une séquence d'encadrement
ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR L'ACQUISITION DES ELEMENTS DE COMPETENCES PAR L'ETUDIANT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, réaliser et négocier le projet de soins pour 2 personnes dont il est référent (un projet de soins fera l'objet d'une évaluation pour l'Unité d'Intégration 5.3.S3) - Identifier les rôles et missions des professionnels de santé et collaborer avec eux au projet de soins personnalisé (ou projet de vie...) - Participer à la planification des soins et l'argumenter pour les 2 ou 3 personnes dont il est référent - Contribuer aux soins relationnels par des entretiens infirmiers (entretien d'accueil, entretien de recueil de données, entretien d'informations, entretien d'écoute de la personne en crise, entretien de soutien psychologique ou entretien d'aide, entretien psychothérapeutique...) - S'initier aux soins éducatifs - Identifier les réseaux ville-hôpital collaborant à la prise en charge du patient 	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les soins et argumenter la planification pour les 3 à 5 personnes dont il est référent - Organiser, réaliser et évaluer une séquence d'encadrement d'un stagiaire - Analyser les risques liés aux pratiques professionnelles (matéiovigilance, sécurité incendie, hématovigilance, identitovigilance, pharmacovigilance) - Repérer les situations d'urgence vitale ou potentielle (douleurs thoraciques, détresse respiratoire, hypoglycémie, malaises...) et contribuer à la mise en œuvre des mesures conservatoires adaptées - S'approprier la procédure et le plan d'évacuation du service
	+ S1 et S2	+ S1, S2, S3
En fonction du lieu de stage, l'étudiant sera capable de prendre en soins, être référent de	 X2 à  X3	 X3 à  X5
Travaux demandés par l'IFSI à réaliser durant le stage	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Regroupement - Analyse de situations ou activités rencontrées - Validation UE 5.3 sur le lieu de stage 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Regroupement - Analyse de situations ou activités rencontrées - Validation UE 3.5

	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
Compétences visées dans l'enseignement du semestre	C4 + C9 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique + Organiser et coordonner les interventions soignantes	C7 + C8 Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle + Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
Objectifs de l'IFSI pour l'étudiant	Analyser une situation professionnelle au regard de l'organisation	Analyser et argumenter une problématique professionnelle (MFE)
ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR L'ACQUISITION DES ELEMENTS DE COMPETENCES PAR L'ETUDIANT	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'accueil d'une personne prise en soins (formalités administratives, installation dans la chambre, présentation du service, présentation de son parcours de soins...) - Organiser, coordonner et planifier les actions et les soins en collaboration avec les aides-soignantes pour le groupe de personnes dont il réfèrent - Prendre connaissance et planifier les prescriptions médicales - Formaliser la coopération avec les autres professionnels de santé - Organiser son travail dans le temps imparti - Identifier les modalités de commandes relatives à la gestion de matériels, produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux... et y participer - Identifier et comprendre les différents modes de sortie et les procédures qui s'y rattachent - Participer et organiser la sortie d'un patient (RDV, feuille de liaison...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'accueil d'une personne prise en soins (formalités administratives, installation dans la chambre, présentation du service, présentation de son parcours de soins ...) - Organiser, coordonner et planifier les actions et les soins en collaboration avec les aides-soignantes pour le groupe de personnes dont il réfèrent - Prendre connaissance et planifier les prescriptions médicales - Formaliser la coopération avec les autres professionnels de santé - Organiser son travail dans le temps imparti - Identifier les modalités de commandes relatives à la gestion de matériels, produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux... et y participer - Identifier et comprendre les différents modes de sortie et les procédures qui s'y rattachent - Participer et organiser la sortie d'un patient (RDV, feuille de liaison...)
	+ S1, S2, S3, S4	+ S1, S2, S3, S4, S5
En fonction du lieu de stage, l'étudiant sera capable de prendre en soins, être référent de	 X5 à  X7	 X7 à 1 secteur
Travaux demandés par l'IFSI à réaliser durant le stage	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Regroupement - Analyse de situations ou activités rencontrées - Validations UE 3.3 et 5.5 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Personnel Guidé - Regroupement - Analyse de situations ou activités rencontrées - Validations UE 3.4 et 5.6

11 LES TRAVAUX A REALISER EN STAGE PAR LES ETUDIANTS

Les périodes de formation clinique permettent à l'étudiant de préparer, puis de présenter divers travaux au regard de l'avancement dans la formation.

Les travaux demandés sont en lien avec l'acquisition des différentes compétences visées par semestre et des enseignements dispensés.

11.1 Travaux réalisés à la demande de l'IFSI

Les étudiants sont informés en amont du stage des travaux à préparer et à rendre. Ces travaux font dans certains cas l'objet d'une évaluation d'une unité d'enseignement. Ils sont à chaque fois de 4 types :

- un Travail Personnel Guidé (TPG) pour préparer un Travail Dirigé (TD) qui sera exploité en retour de stage.
- une Analyse de Situation et d'Activité Rencontrée (ASAR) pendant la période de stage, afin de favoriser la posture réflexive, à partir d'une période de 5 semaines de stage. Les thématiques étant définies en amont du stage par l'IFSI. L'étudiant utilise une trame de présentation des analyses de l'ASAR.
- un écrit à préparer pour le temps de regroupement.
- un travail à réaliser en vue d'une validation d'UE présenté dans le tableau page suivante.

11.2 Autres travaux

A ces travaux se rajoutent les demandes spécifiques liées au lieu de stage (projet de soins, guide de révisions...) ainsi que l'ensemble des recherches personnelles que l'étudiant effectuera pour continuer à construire ses connaissances et ses compétences. Durant les stages de semestre 5 et 6, l'étudiant réalise des enquêtes ou des entretiens en lien avec la réalisation du Mémoire de Fin d'Etudes.

Travaux réalisés en stage à la demande de l'IFSI

Semestre 3	Semestre 4	Semestres 5	Semestre 6
Compétence 2 : concevoir et conduire un projet de soins infirmier	Compétence 5 : initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	Compétence 4 : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Compétence 7 : analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
Compétence 6 : communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Compétence 10 : informer, former des professionnels et des personnes en formation	Compétence 9 : organiser et coordonner les interventions soignantes	Compétence 8 : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
ASAR	ASAR	ASAR	ASAR
Regroupement	Regroupement	Regroupement	Regroupement
Validation UE : 5.3 Communication et conduite de projet Présentation orale, sur le lieu de stage, d'un projet de soin.		Validation UE : 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins UE 5.5.S5 : Travail d'analyse d'une situation de la pratique professionnelle dans son aspect organisationnel	

12 L'EVALUATION ET LES CONDITIONS D'EVALUATION

12.1 L'évaluation

L'évaluation est « l'appréciation qui, en fonction d'objectifs et de critères prédéterminés, rend compte des aptitudes, des comportements d'un stagiaire et des connaissances qu'il a acquis. Elle aide à la progression de l'apprentissage et favorise l'adaptation aux situations professionnelles. Elle est effectuée au cours et à la fin du stage avec la participation de l'intéressé par les responsables de l'encadrement »¹.

Cette évaluation est fondée sur les observations et les échanges tout au long du stage et **non sur une évaluation ponctuelle**. Ceci permet d'évaluer la progression de l'étudiant au regard des situations prévalentes identifiées dans le livret d'accueil et d'encadrement du lieu de stage, de la singularité des situations et de la diversité des contextes rencontrés.

12.2 Le tuteur et le formateur référent de suivi pédagogique

L'évaluation en formation clinique implique les responsables de l'encadrement, le tuteur et le formateur référent pédagogique de l'étudiant. Les missions des responsables de l'encadrement sont définies dans l'article 31 du référentiel de formation de 2009 :

« A la fin du stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences au cours d'un entretien avec l'étudiant. L'évaluation prend en compte le niveau de formation de l'étudiant ; (...) elle se fonde sur sa progression au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins ».

Les missions du tuteur et du formateur référent pédagogique dans l'évaluation sont précisées dans l'Instruction n° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relatif aux stages en formation infirmière :

« Le tuteur évalue, au sein du stage, la progression dans l'acquisition des compétences lors d'un entretien avec l'étudiant à partir :

- *du bilan des éléments de compétences effectué lors de l'entretien d'accueil,*
- *des objectifs de l'étudiant,*
- *du recueil des observations des professionnels de proximité, qui ont encadré l'étudiant dans les situations et activités prévalentes et du maître de stage,*
- *du livret d'accueil et d'encadrement répertoriant les activités et les situations prévalentes que l'étudiant peut rencontrer dans le service,*
- *du bilan intermédiaire,*
- *de l'auto-évaluation de l'étudiant. »*

« Le formateur référent pédagogique évalue, au sein du parcours, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences :

- *à partir de la feuille d'évaluation des compétences remplie par le tuteur de stage,*
- *à partir de l'analyse du portfolio, incluant l'analyse de situations et activités rencontrées en stage,*
- *et après un temps d'échange individuel avec l'étudiant, il propose la validation ou la non-validation du stage à la commission d'attribution des crédits qui attribue ou non les ECTS correspondants. »*

¹ Dictionnaire des Soins Infirmiers, Collectif, AMIEC, 1995, page 71.

12.3 L'auto-évaluation de l'étudiant

Lors de tous les stages cliniques, les **étudiants s'autoévaluent** et sont évalués sur la **progression et l'acquisition des éléments de compétences** sur le lieu de stage concerné.

L'étudiant contribue activement à son évaluation en formation clinique en s'autoévaluant.

Cette auto-évaluation fait intervenir :

- les objectifs institutionnels définis par l'IFSI,
- la rédaction de ses objectifs individuels,
- la prise en compte des objectifs spécifiques établis par l'équipe de professionnels du lieu de stage,
- les éléments de compétences à acquérir et à consolider,
- les actes et activités de soins infirmiers.

12.4 Les outils à mobiliser

Le portfolio est l'outil géré par l'étudiant qui s'est engagé à respecter le contrat pédagogique lié à son utilisation.

L'étudiant présente le portfolio aux différents acteurs cités ci-dessus et aux professionnels de proximité. Les modalités d'utilisation spécifiques à l'IFSI de Colmar sont précisées dans la charte d'utilisation du portfolio.

Dans un même support, la progression de l'étudiant est appréciée au regard de son parcours de formation. Il comporte plusieurs parties : l'acquisition des compétences, le parcours : activités de soins...

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer sa progression en stage ainsi que les outils et supports d'évaluation existant dans le stage.

Afin d'aboutir à une évaluation finale, deux temps sont formalisés par des rencontres entre l'étudiant et les professionnels de terrain :

- le bilan intermédiaire inscrit dans le portfolio,
- le bilan final de stage à l'aide de la feuille officielle d'évaluation des compétences en stage qui est envoyée à la Directrice des Soins du Centre de Formation selon des modalités pré-définies et transmises à l'étudiant.

12.5 Les éléments d'acquisition de compétences

Les éléments d'acquisition de compétences sont cochés par le tuteur en concertation avec l'équipe d'encadrement au regard des critères cités dans l'Instruction DGOS/RH1 n°2014-369 du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière.

« Un élément de compétence peut être :

- « **non mobilisé** » : ni vu, ni pratiqué pendant le stage
- « **acquis** » : mis en œuvre en autonomie, conforme au regard des principes et des objectifs au regard de la situation
- « **à améliorer** » : mis en œuvre conforme et explicité en étant guidé
- « **non acquis** » : mis en œuvre non conforme et/ou non explicité et/ou récurrence de non-conformité. »

« Le fait de cocher « acquis » sur la feuille de stage n'a pas un caractère définitif et n'est pas non plus synonyme d'expertise : un critère acquis lors d'un stage peut ne plus l'être lors d'un stage suivant, en fonction des situations rencontrées. »

13 SERVICE SANITAIRE

Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, ce dernier est intégré à la formation infirmière et constitue un élément de validation du cursus notamment en lien avec la compétence 5.

Le service sanitaire représente 6 semaines de formation sur la durée totale de formation inclus dans les organisations semestrielles et intègre une période de stage.

La réalisation d'actions concrètes de prévention menées durant la période de stage dédiée au service sanitaire doit permettre aux étudiants en soins infirmiers de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention primaire réalisée à l'intention d'une population cible.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'acquisition et de mobilisation de savoirs méthodologiques, organisationnels et relationnels en lien avec l'ensemble des unités d'enseignements prévues en formation.

L'étudiant pourra s'inscrire dans le projet en choisissant la thématique proposée par l'IFSI.

L'IFSI proposera les partenariats en privilégiant :

- ◇ une diversité de structures,
- ◇ une diversité de publics,
- ◇ des thématiques en adéquation avec les priorités de la Stratégie Nationale de Santé et les besoins territoriaux,
- ◇ les apports de connaissances spécifiques nécessaires aux étudiants pour la construction du projet de prévention de santé publique les éléments facilitateurs pour le bon déroulement du projet.

14 LA CERTIFICATION

14.1 Modalités d'attribution des crédits de semestre 1 à 5

Au cours de la formation clinique, des crédits sont attribués pour le stage qui constitue l'UE 5.8 « stage professionnel ».

Le formateur de l'Institut de Formation, référent pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications portées sur le portfolio et de l'évaluation du tuteur pour proposer à la Commission d'Attribution de Crédits (CAC) de formation définie à l'article 34 la validation du stage. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières.

Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1° Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique,
- 2° Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

A l'IFSI de Colmar, une proposition de non validation de stage prend en considération notamment :

- la non acquisition d'éléments de compétences au regard des possibilités d'apprentissage dans le lieu du stage,
- le niveau de formation de l'étudiant,
- le parcours de formation de l'étudiant,
- la présence d'un critère « non acquis » qui nécessite un complément d'informations du responsable de l'encadrement.

En cas de rédaction d'un rapport complémentaire circonstancié relatif au déroulement du stage de l'étudiant, le responsable de l'encadrement communique à l'étudiant les éléments du rapport complémentaire. A la demande de l'étudiant, une copie du rapport lui est remise. Le responsable de l'encadrement fait parvenir à la Direction de l'IFSI le rapport complémentaire daté et signé. Puis l'étudiant est reçu en entretien par la Direction de l'IFSI.

14.2 En cas de non validation de la 1^{ère} session

En cas de non validation du stage, l'étudiant effectue un stage supplémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et soumises pour avis auprès des membres de l'Instance Pédagogique. Il s'agit d'un stage session 2 (UE 5.8).

Le stage session 2 ne se déroule pas dans le lieu de stage initial.

A l'issue du stage session 2, la feuille d'évaluation de compétences en stage (bilan final) ainsi que l'attestation de présence sont remplies par le tuteur de stage et envoyées à la Direction de l'IFSI.

14.3 Modalités d'attribution des crédits du semestre 6

Les modalités d'attribution de crédits européens (ECTS) du semestre 6 sont précisées dans l'article 34 :

« Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme ».

14.4 Situations particulières

14.4.1 En cas de redoublement

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et validé par la Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants.

Le stage complémentaire, dénommé **stage de maintien des compétences**, a pour objectifs le maintien et/ou le renforcement des compétences acquises lors de la scolarité antérieure sur le volet de la formation clinique.

La durée du stage complémentaire de maintien des compétences est définie par la Direction de l'IFSI.

L'étudiant devra réaliser la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage.

Le stage complémentaire de maintien des compétences ne se déroule pas dans les lieux de stage antérieurs.

A l'issue du stage complémentaire de maintien des compétences, une attestation de présence en stage complémentaire pour maintien des acquis est remplie par le tuteur de stage et envoyée à la Direction de l'IFSI.

14.4.2 En cas de reprise de formation

Les modalités du stage sont définies au regard du dossier scolaire de l'étudiant, des disponibilités de stage et du déroulement du cursus de reprise de formation.

Elles sont soumises pour avis aux membres de la Section Compétente dans le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants.

Les modalités d'attribution de crédits européens (ECTS) du semestre 6 sont précisées dans l'article 34 :

« Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme ».

14.5 Obtention du diplôme d'Etat

Articles. 35 et 39 -

« Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier. »

« Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'infirmier. »

15 LES OUTILS

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition, à savoir :

Documents :

- ◇ un guide de formation clinique qui présente l'ensemble du processus de formation clinique
- ◇ le portfolio et son contrat d'utilisation
- ◇ les livrets d'accueil, d'encadrement et les outils et supports de suivi spécifiques au lieu de stage
- ◇ les guides de révisions des prérequis à mobiliser pour préparer le stage
- ◇ le guide de l'étudiant pour les ASAR
- ◇ la trame et les modalités de réalisation des ASAR par semestre
- ◇ projet synoptique d'enseignement des UE « Pharmacologie et thérapeutiques »
- ◇ « calculs de doses »
- ◇ tableau « Prise en charge d'un groupe de personnes, patients, résidents, usagers » (p. 47 à 50)

Moyens :

- ◇ des préparations ponctuelles de stage animées par l'équipe pédagogique
- ◇ les coordonnées des formateurs référents de stage en cas de besoin
- ◇ la possibilité de prendre rendez-vous avec la Direction et/ou le formateur référent de suivi pédagogique
- ◇ un entretien de suivi pédagogique individuel après le stage
- ◇ la mise à disposition à l'IFSI de salles de démonstration et de matériel, et l'accompagnement pédagogique par les formateurs
- ◇ les unités d'enseignement et les supports de cours
- ◇ le centre de documentation
- ◇ les ressources disponibles au sein des services d'accueil en stage

16 BIBLIOGRAPHIE

- ✚ Référentiel de formation : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier
- ✚ Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants
- ✚ Instruction n° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relatif aux stages en formation infirmier
- ✚ Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- ✚ Décret 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif à l'exercice de la profession d'infirmier
- ✚ Décret 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant création du code de déontologie des infirmiers
- ✚ Projet pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- ✚ Directive 2005/36/CE du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, Alinéa 5
- ✚ *Modèle de différenciation des étapes du cheminement vers l'expertise (version tirée de DREYFUSS et BENNER)*
http://www.infiressources.ca/fer/depotdocuments/Sur_le_chemin_de_l_expertise.pdf
- ✚ INSEP Consulting
- ✚ ZARAFIAN Philippe (1999), *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique.* Rueil-Malmaison. Editions Liaisons
- ✚ PHANEUF Margot, (2002), *Communication, entretien, relation d'aide et validation*, Les Editions de la Chenelière inc., page 2.
- ✚ Dictionnaire des Soins Infirmiers (1995), Collectif, AMIEC, page 71
- ✚ *Le regroupement : Groupe de travail, Cadres formateurs de l'IFSI des Hôpitaux Civils de Colmar/Cadres de santé des terrains de stage des Hôpitaux Civils de Colmar, septembre 2011*
- ✚ www.entreimages.com